

**DELEGATION temporaire des fonctions déléguées
à Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, troisième Adjointe,**

ARRETE ARR 2023, 0106

Le Maire de Vénissieux,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2020 donnant délégation à Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE ;

Considérant que Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, 3^{ème} Adjointe, est absente pour la période du **24 aout 2023 au 18 septembre 2023** inclus ;

Considérant que durant son absence, il convient d'envisager l'exercice de sa délégation par un autre adjoint ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - En l'absence de Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, la délégation :

- Politiques sociales, Lutte contre la grande pauvreté, Personnes âgées

sera exercée pour la période du **24 aout 2023 au 18 septembre 2023 inclus** par **M. Pierre-Alain MILLET, 2^{ème} Adjoint.**

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié au recueil des actes de la Ville et notifié aux intéressées.

VENISSIEUX, le 4 juillet 2023

Le Maire,



Michèle PICARD